

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 10 avril 2019 à 20h

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Odile ARBILLAT, Jean GONNAND, Jacques GROSGURIN, Isabelle GEOFFRAY et Philippe TREFF.

Absents représentés :

- Patrick RENAUD représenté par Jean GONNAND
- Brigitte CHARPIGNY représentée par Hélène FOILLARD
- Frédéric MONGHAL représenté par Jérôme BEGON
- Nicolas ASTIER représenté par Philippe TREFF

Absentes excusées : Catherine DUBREUIL et Laure MARTIN

Absentes : Claire MONGHEAL et Anne-Marie BELLATON

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation : 5 avril 2019

Odile ARBILLAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. INFORMATION SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY PAR E. POCHON (ENEDIS)

Madame Pochon précise que 17 millions de compteurs Linky ont été installés sur le territoire français. 1 300 seront mis en place sur la commune de Jujurieux à partir du mois de juillet. L'entreprise qui interviendra s'appelle 5COM, située à Ambérieu-en-Bugey. Elle proposera des rendez-vous aux habitants. Un courrier personnalisé sera envoyé à chaque utilisateur 30 à 45 jours avant le déploiement.

Afin de répondre aux interrogations diverses, des permanences assurées par Madame Pochon seront prévues le samedi 1^{er} juin 2019 (de 9h à 12h) et le mardi 11 juin (de 9h-12h), dans la salle Pierre Géret.

Elle présente les avantages de ce nouveau matériel à savoir : détection des pannes et intervention à distance sous 24h, meilleure gestion de la consommation avec un accès simple et gratuit au site Internet ou via un Smartphone, télérelève permettant une facture réelle et non estimée, possibilité de modifier ou d'adapter son abonnement et diversification des offres tarifaires (70 fournisseurs).

Elle informe que le champ électrique à 20 centimètres est identique à l'ancien compteur soit 0,25 m/h et précise que sur 50 000 incendies annuels d'origine électrique en France, 3 % concernent des ouvrages gérés par Enedis. Ce taux n'a pas augmenté avec l'installation des nouveaux compteurs et 10 % des installations sont contrôlées par Enedis. Elle rappelle que l'entrave à l'accès aux compteurs est punie par la loi et que les pompiers doivent avoir accès en cas d'incendie. Enfin, elle indique que chaque relève à compter de 2022 sera facturée à l'utilisateur si le compteur Linky n'a pas été installé.

2. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance à 21h15 et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2019

Suite à une erreur de saisie au niveau de l'affectation du résultat et afin d'intégrer les montants réels des dotations que la collectivité percevra en 2019, une décision modificative sur le budget « principal » de l'année 2019 doit être prise.

Section de fonctionnement

Intitulé	DEPENSES FONCT			RECETTES FONCT		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		13 033.00			
Dotation forfaitaire				7411		1 013.00
Dotation de solidarité rurale				74121		12 020.00
TOTAL FONCTIONNEMENT			13 033.00			13 033.00

Section d'investissement

Intitulé	DEPENSES INV			RECETTES INV		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	020		179.80			
Excédents de fonctionnement capitalisé				1068		179.80
TOTAL INVESTISSEMENT			179.80			179.80

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Philippe TREFF et Nicolas ASTIER), approuve la décision modificative n°1 du budget « principal » de l'année 2019.*

4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE AE139

Sur la parcelle AE139, ENEDIS souhaite établir à demeure une canalisation souterraine d'une longueur de 14 mètres ainsi que les accessoires, sur une bande de 50 centimètres de large. Une convention de servitude, à titre gratuit, doit être conclue.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AE139.*

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL POUR LE CONTROLE DES APPAREILS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Madame le Maire informe de l'achat de matériel pour effectuer les contrôles et mesures des appareils de défense extérieure contre l'incendie. Elle précise que, depuis 2017, ces contrôles doivent être assurés par les collectivités.

La communauté de communes ne souhaitant pas mutualiser ce service, Madame le Maire propose que ce matériel soit mis à disposition aux autres collectivités. Les communes de Cerdon, Saint Alban, Serrières sur Ain, Labalme et Mérignat souhaitent pouvoir en bénéficier. Afin de définir les modalités et conditions d'utilisation, une convention d'une durée de 3 ans renouvelable tacitement doit être mise en place.

Une facturation permettant la prise en charge de l'acquisition du matériel et de sa maintenance annuelle sera envoyée aux communes membres. Une clef de répartition basée sur le nombre de poteaux incendies présents dans chaque commune est définie.

Madame le Maire précise qu'une formation sur l'utilisation du matériel sera assurée par notre agent communal. Un état des lieux du matériel sera également prévu pour chaque utilisation et en cas de dégradations du matériel, la commune responsable devra le réparer à ses frais.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition du matériel avec les communes membres.*

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Afin de permettre à Madame Martine RIVAT (maitre-nageur sauveteur) de proposer des leçons de natation et des cours d'aquagym en dehors des cours scolaires, il convient de signer une convention de mise à disposition de la piscine. Cette convention pourra être conclue du 3 juin au 2 juillet 2019 inclus, du lundi au vendredi, entre 10h et 18h30 et ce à titre gratuit.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale.*

7. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

En raison de l'ouverture de la piscine communale extérieure, un maitre-nageur sauveteur doit être recruté. Madame le Maire précise qu'il convient de créer un emploi saisonnier d'activité de maitre-nageur sauveteur à temps non complet (13 heures de travail hebdomadaire), du 3 juin au 2 juillet 2019 inclus, à 23 € de l'heure, auxquels s'ajouteront une indemnité kilométrique.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier d'activité du 3 juin au 2 juillet 2019 inclus, de 13 heures hebdomadaire.*

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019, de 8h à 18h.
- Le Tour de l'Ain passera à Jujurieux (Côte de Corlier) le 26 mai 2019 entre 9h et 10h.
- Le rapport d'activité 2018 de la CCI de l'Ain est à disposition en mairie.
- Un courrier de l'association des « Amis du Patrimoine » informe que la maquette en plâtre du monument aux morts sera prochainement remise en état. Elle sollicite la commune afin d'entreposer cet objet dans un endroit visible par le public. Madame le Maire informe qu'elle sollicitera un devis pour rénover le buste de Marianne.
- Le recueil des actes administratifs du SIEA est consultable au siège du syndicat.
- Madame le Maire informe des mouvements du personnel :
 - o Arrivées
 - Charlotte FUET en mars (service administratif)
 - Mathis PASTEL en avril (service technique)
 - o Départs
 - Angélique ARMAND en juin (service administratif)
 - Claude BLATRIX en avril (service technique). Un pot sera prévu pour son départ à la retraite
- Une réunion de travail avec l'architecte est prévue le 25 avril prochain pour l'aménagement des locaux du rez-de-chaussée et l'accès du 1^{er} étage concernant le bâtiment qui accueillera le nouveau commerce. Une réunion avec la commission élargie sera ensuite organisée.
- Le bâtiment et l'habitation de monsieur Mendes à la Route ont été incendiés.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe TREFF :
 - o souhaite savoir si la commune possède un contrat de maintenance avec Agospace pour le city stade. Madame le Maire précise qu'il existe un contrat et que cette entreprise a effectué des réparations en janvier dernier mais que leur délai d'intervention a été très long (6 mois).
 - o s'interroge sur le stationnement d'un camion vers le container des verres, avenue des Sports. Monsieur Yves LOUVENAZ contactera cette personne afin de lui demander de le déplacer. Madame le Maire précise qu'un travail est en cours afin de quantifier le nombre de places de stationnement sur la commune afin d'en parler lors d'une prochaine commission voirie.
 - o de la part de monsieur Nicolas Astier qui demande la suite donnée au courrier du principal du collège de Poncin concernant les exclusions temporaires des élèves. Madame le Maire souhaite rencontrer le principal.
 - o demande le nombre de personnes conviées à la commission sur l'aménagement du commerce et si une sélection avait eu lieu. Madame le Maire précise que pour les personnes inscrites à l'accueil de la mairie, une sélection a été faite mais que certains habitants se sont présentés directement le jour de la 1^{ère} réunion et ont donc été accueillis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.